

N°DELB-20240096

Date de la convocation : 28 juin 2024

Publication sur le site internet le : 5 juillet 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 23 Votants : 29 Absents : 10

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI QUATRE JUILLET, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BOULARD Véronique, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, OUARRAOU Fatima
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEFAUX Eddy, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LERMECHAIN Thierry, Maire, LINDENMANN Anne
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

Mme BALZAC qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme BEASSE, Mme CATTEAU, M. COTTON, M. DESILLE, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. KEHR, Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. LEJEUNE, M. LEMERCIER, Mme SOWYK, M. DA SILVA, Mme LEMONNIER, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. BELLET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : Aménagement Durable du Territoire - Semaine européenne de la mobilité - Journée de gratuité réseau MOCA

La Semaine Européenne de la Mobilité, qui se déroulera du 16 au 22 septembre 2024, vise à inciter les habitants et les collectivités à utiliser des modes de déplacement plus durables. Participer permet de valoriser l'engagement de la collectivité dans une démarche de développement durable.

Pour y participer, il convient de réaliser une des actions suivantes :

- d'organiser des actions axées sur la mobilité durable durant la semaine,
- de valoriser une action permanente en faveur des mobilités durables réalisée dans les douze derniers mois,
- d'organiser une journée sans voiture.

L'Etablissement doit se porter candidat pour participer à cet événement.

Cette semaine coïncidera avec les six mois de fonctionnement des lignes MOCA. Pour marquer cet anniversaire, il est proposé de rendre les transports MOCA gratuits le mercredi 18 juin. La gratuité ponctuelle est très répandue lors d'événements spéciaux et permet de faire découvrir le réseau et ses fonctionnalités.

Vu le Code des Transports ;

Vu la loi n°2019-428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2021 instituant le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de communes Caux-Austreberthe ;

Vu la délibération n°17 du 18 décembre 2023 attribuant l'exécution des services de transport de personnes – réseau MOCA - à la société TRANSDEV NORMANDIE INTERURBAIN ;

Vu la délibération n°22 du 18 décembre 2023 instaurant une grille tarifaire pour le réseau de transport en commun ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

Article 1^{er} : d'accepter la participation de la Communauté de communes à la Semaine Européenne de la Mobilité.

Article 2 : d'autoriser le cas échéant Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'inscription à La Semaine Européenne de la Mobilité.

Article 3 : de valider la gratuité du réseau MOCA le mercredi 18 septembre 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.